



OPERATION 111003 – ETUDES POUR LA RECONNAISSANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU BOULES
ACTION 7.1a PAPI TET
ATTRIBUTION DU MARCHE

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et suivant l'avis de la commission des marchés en date du 3 juin 2024.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner le prestataire en charge des études pour la reconnaissance du système d'endiguement du BOULES.

Le marché a pour objet d'étudier le rôle de protection des digues classées du Boulès, de vérifier leur sûreté, d'accompagner le syndicat dans les études complémentaires d'amélioration de la connaissance (i.e. topographie, géotechnique, etc.) et, le cas échéant, de constituer les dossiers de demande d'autorisation en système d'endiguement avec ou sans travaux.

L'étude comporte les missions suivantes :

Mission 1 (Tranche ferme) : Diagnostic du fonctionnement hydrologique et hydraulique des OPI du périmètre de l'étude et définition du rôle de protection de chaque ouvrage sur le périmètre de l'étude ;

Mission 2 (Tranche optionnelle 1) : Constituer le dossier d'autorisation des ouvrages en système(s) d'endiguement(s) au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau ;

Mission 3 (Tranche optionnelle 2) : Réaliser l'Avant-Projet (AVP) en vue d'une demande d'autorisation du système d'endiguement avec travaux.

Type de marché : Prestations Intellectuelles

Durée : 30 mois

Estimation : 200 000 € TTC

Financement : 50% FPRNM ; 20% REGION

Date de la publication : 03/05/2024 Date limite de remise des offres : 31/05/2024 à 14H

Critères d'attributions :

Valeur technique : 50 points

- Organisation et moyens dédiés au projet : 12 pts
- Appréciation des différentes missions et des besoins du maître d'ouvrage : 30 pts
- Planning et organisation proposée pour assurer la qualité des prestations : 8 pts

Prix : 50 points

Afin de comparer et juger les offres de façon équitable, les prix ont été notés sur la base du montant total de l'offre (TF+TO).

Méthode de calcul :

Note : (montant de l'offre la plus basse hors offre anormalement basse/Montant de l'offre du candidat) * 50

Candidatures reçues : 1 OFFRE : GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE BE2T/FONDASOL

La Commission des marchés réunie le 3 juin 2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché au ::

Groupement conjoint solidaire : BE2T/FONDASOL	
1 ^{er} cocontractant (Mandataire du groupement) SARL BE2T	2 ^{ème} cocontractant FONDASOL

Montant HT en €	Montant TTC en €
97 845.00	117 414.00


LE PRESIDENT

Décide d'attribuer le marché d'études pour la reconnaissance du système d'endiguement du BOULES comme suit :

ATTRIBUTAIRE	Montant HT	Montant TTC
Groupeement conjoint solidaire : BE2T/FONDASOL	97 845.00 €	117 414.00 €
Tranche Ferme	42 065.00	50 478.00
Tranches optionnelles	55 780.00	66 936.00
Répartition des prestations		
1 ^{er} cocontractant (mandataire du groupement) SARL BE2T 440 Rue James Watt Technosud 66 100 PERPIGNAN SIRET 401 694 245 00036	82 470.00 €	98 964.00
2 ^{ème} cocontractant FONDASOL 290 rue des Galoubets 84140 AVIGNON - MONTFAVET SIRET : 582 621 561 00080	15 375.00 €	18 450.00 €

Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.

Fait à Perpignan, le **12 JUN 2024**

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 
ID : 066-200087286-20240612-202439-DE

Publié le 12/06/2024 sur le site internet du SMTBV



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.